

# **Programme pluriannuel des travaux de l'Institut** **2019-2024**

## **Introduction**

Le présent programme pluriannuel des travaux de l'Institut a été élaboré sur la base d'une analyse attentive de la Déclaration de Politique Régionale 2019-2024 et des obligations légales reposant sur l'Institut dans le cadre de ses missions décrétales. La démarche présidant à l'élaboration du programme de travail a été participative, impliquant toutes les composantes de l'Institut dans un vaste processus de co-construction. Par ailleurs, même si l'Institut n'a pas à proprement parler de contrat d'administration, le vade-mecum du contrat d'administration (SPW & OIP de type A) a été utilisé par souci de cohérence et d'harmonisation.

Le programme pluriannuel a pour objectif d'apporter une vision claire des axes de travail principaux de l'Institut au terme de la législature. Ces axes se déclinent de la manière suivante : un axe stratégique général soutenu par quatre objectifs stratégiques et un axe stratégique transversal soutenu par trois objectifs stratégiques transversaux. Enfin, des axes de développement prioritaires sont proposés afin de renforcer les compétences de l'Institut dans des matières particulièrement en demande.

L'ensemble est décliné en objectifs opérationnels et en thématiques de travail jugées prioritaires pour la législature en cours. Les projets de recherche et les activités statistiques viennent ensuite nourrir l'ensemble du programme de travail en le déclinant de manière concrète. Ces derniers ne sont pas décrits dans le présent programme compte tenu de leur grande diversité et des changements permanents qu'ils connaissent. Ils sont cependant répertoriés dans notre système de gestion de projet et font l'objet d'un suivi permanent soit au niveau des équipes projet, au niveau des directions ou encore au niveau du Comité stratégique de l'Institut.

Si l'on se fonde sur les nouvelles prescriptions insérées dans le projet de modification du Décret fondateur de l'Institut visant à la mise en place d'un système statistique wallon, le présent programme pluriannuel devrait faire l'objet d'une approbation par le Gouvernement et ensuite être communiqué au Parlement de Wallonie pour information.

## **Arbre d'objectifs**

### **Axe stratégique général : Alimenter le débat démocratique et soutenir la prise de décision en Wallonie par la production et la mise à disposition de statistiques officielles et de travaux scientifiques**

L'axe stratégique est directement fondé sur les missions fondamentales de l'Institut telles qu'elles sont explicitées dans le décret fondateur du 4 décembre 2003 et plus particulièrement dans son article 4 qui stipule que « l'Institut a une mission générale d'aide à la décision, qu'il exerce à la fois par une mission scientifique transversale et par une mission de conseil stratégique ». Cet axe est renforcé par la désignation de l'IWEPS comme Autorité Statistique de la Région wallonne (AM 12 novembre 2015), en application de la décision prise lors de la sixième réforme de l'État d'interfédéraliser la statistique. Cette désignation attribue à l'IWEPS la mission d'organiser en Wallonie le développement, la production et la diffusion de statistiques officielles, dans le respect des principes fixés par les référentiels internationaux : indépendance professionnelle, impartialité, objectivité, fiabilité, secret statistique et rapport coût-efficacité. Une modification du décret actuel de l'IWEPS fournira le cadre légal nécessaire à l'exercice de cette mission. À cet égard, le code de bonnes pratiques de la statistique européenne s'applique à l'ensemble des activités scientifiques déployées au sein de l'Institut<sup>1</sup>.

### **Objectifs stratégiques (OS)**

#### **OS1 – Développer et consolider une statistique officielle pertinente et de qualité en Wallonie dans le cadre du système statistique wallon<sup>2</sup>**

Les statistiques doivent pouvoir alimenter le débat démocratique et soutenir la prise de décision tant des pouvoirs publics que des entreprises, du monde associatif ou des citoyens. Ainsi, avec des statistiques de qualité, il est possible de concevoir, de suivre et d'évaluer l'efficacité des politiques publiques et d'en anticiper les effets. À l'heure où le volume de données disponibles ne cesse d'augmenter, l'IWEPS, en tant qu'Autorité statistique de la Wallonie, s'attachera plus particulièrement à identifier et répondre aux besoins des utilisateurs. Ceci est d'autant plus important que l'on observe une augmentation des thématiques à couvrir suite notamment aux évolutions institutionnelles du pays et aux transferts de compétences vers les Régions.

---

<sup>1</sup> Voir annexe 1 - Code de bonnes pratiques de la Statistique européenne (16 novembre 2017)

<sup>2</sup> Voir annexe 2 - Projet de décret IWEPS

## **OS2 – Développer et consolider l'évaluation de politiques publiques et renforcer la culture de l'évaluation**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, la 6<sup>ème</sup> réforme de l'État a approfondi et élargi les compétences régionales – en matière d'emploi, de formation, de logement, de fiscalité – avec des moyens budgétaires existants mais limités. Il s'agit donc de les affecter efficacement dans des politiques publiques générant des effets de levier importants. A cette fin, les démarches d'évaluation déjà mises en œuvre par l'IWEPS seront consolidées et étendues sur le plan méthodologique.

Complémentairement, l'Institut, au vu de sa mission principale d'alimentation du débat démocratique et de soutien à la prise de décision en Wallonie, poursuivra la promotion d'une culture de l'évaluation des politiques publiques en Wallonie.

## **OS3 – Contribuer à une meilleure connaissance de la Wallonie par la réalisation d'analyses statistiques et de recherches scientifiques**

La réalisation d'analyses statistiques et de recherches scientifiques sur des phénomènes sociaux, économiques et environnementaux est une activité de fond indispensable à la production d'une connaissance au service des pouvoirs publics, des interlocuteurs sociaux, des agents économiques, du monde académique et de la société civile. La réalisation de telles recherches permet d'approfondir la compréhension des différentes facettes des réalités wallonnes, en venant compléter les travaux menés par ailleurs dans l'Institution.

## **OS4 – Développer et consolider la production de travaux anticipatifs et promouvoir la culture de l'anticipation en Wallonie**

Alimenter le débat démocratique et soutenir la prise de décision en Wallonie nécessite la prise en considération des futurs possibles et des enjeux dont l'avenir est porteur. C'est conscient de cette nécessité que l'IWEPS développe un ensemble de recherches et d'analyses interdisciplinaires qui visent à éclairer scientifiquement les évolutions potentielles des dynamiques économiques, sociales et environnementales dans notre région.

Au cours des prochaines années, l'IWEPS entend poursuivre la consolidation et l'extension de ces activités. Complémentairement, l'Institut, au vu de sa mission principale d'alimentation du débat démocratique et de soutien à la prise de décision en Wallonie, continuera à porter en Wallonie le développement d'une culture de l'anticipation, indispensable à toute réflexion collective sur la trajectoire de notre région.

## **Objectifs opérationnels (OO)**

### **OO1 - Mettre en place un Système statistique à l'échelle de la Wallonie**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'IWEPS est officiellement l'Autorité statistique de la Wallonie et doit à ce titre répondre du respect du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. S'il s'agit là d'un rôle que seul l'IWEPS peut assumer, un système statistique en tant que tel, efficace, efficient et indépendant, doit rassembler tant les producteurs que les utilisateurs de statistiques. Or, une part significative des données sur lesquelles sont échafaudées les statistiques sont en fait produites partout au sein du paysage administratif wallon. D'autres organismes régionaux que l'IWEPS s'emploient par ailleurs à produire et diffuser des statistiques de qualité. Ce sont les raisons pour lesquelles, l'IWEPS souhaite mettre en place un système statistique intégré et partenarial à l'échelle de la région fonctionnant en réseau et répondant aux besoins des parties prenantes en matière statistique. Articuler les travaux, veiller au respect des bonnes pratiques, assurer la qualité, promouvoir une culture de la statistique et stimuler l'innovation sont autant de missions qui incombent à l'IWEPS dans un tel système. Pour atteindre cet objectif, une modification du décret fondateur de l'Institut sera nécessaire.

### **OO2 – Identifier les besoins prioritaires des utilisateurs afin de les intégrer dans les programmes statistiques ; notamment par la mise en place du Comité des utilisateurs de statistiques officielles**

Afin de garantir que les statistiques officielles répondent aux différents besoins, la mise en place d'un Comité des utilisateurs est une condition essentielle au fonctionnement d'un système statistique (principe 11 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne).

Ce Comité des utilisateurs sera chargé de relayer les besoins des utilisateurs auprès du statisticien en chef, en vérifiant la pertinence et l'utilité des statistiques officielles existantes et en veillant à la prise en compte des nouveaux besoins. Il intervient donc en amont de l'élaboration des programmes statistiques, quinquennaux et annuels, mais aussi en aval puisqu'il est chargé de donner un avis au Gouvernement sur ces programmes ainsi que sur leur mise en œuvre.

La composition du Comité des utilisateurs devra couvrir l'essentiel des catégories d'utilisateurs des statistiques officielles wallonnes tout en présentant une proportion de moins de 50% de représentants d'instances publiques.

### **003 - Assurer la coordination de toutes les activités d'élaboration, de production et de diffusion de statistiques officielles en Wallonie dans le respect des principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne**

Il est fondamental pour un État de disposer de statistiques fiables et pertinentes sur ses réalités sociales, économiques et environnementales. Aussi, il conviendra d'améliorer la pertinence et la qualité des statistiques produites par l'IWEPS et les autres producteurs par la mise en place d'un système de production efficient basé sur des méthodologies solides, garantes de la qualité tant des processus que des résultats.

Toutes les informations produites au sein du système statistique wallon seront mises à disposition gratuitement et dans le respect du secret statistique, dans des publications, sur des supports informatiques ou sur les sites internet de l'IWEPS et des autres producteurs de statistiques wallonnes.

Pour améliorer la pertinence et la qualité des statistiques produites à l'IWEPS, chaque production statistique doit faire l'objet d'une réflexion continue en lien avec la recherche scientifique dans le domaine concerné, que ce soit au plan de l'amélioration des méthodologies utilisées, de la mise en cohérence et en comparabilité des chiffres, ou encore de l'interprétation à donner aux indicateurs.

### **004 - Innover sur les nouvelles sources de données**

Les statistiques doivent pouvoir se nourrir des nouvelles opportunités, résidant notamment dans les gisements de données liés à la numérisation. L'IWEPS, en tant que service public, se doit d'explorer ce que ces données peuvent produire comme intelligence afin d'alimenter le débat et soutenir la prise de décision. Cette obligation est d'autant plus évidente dans le contexte actuel de développement et de diversification des sources de données (e. a. big data).

### **005 - Ancrer l'excellence scientifique dans nos travaux**

Développer des travaux qui répondent aux critères d'excellence scientifique (rigueur et transparence méthodologique, peer review, originalité, ...) favorisant l'interdisciplinarité, le pluralisme méthodologique/conceptuel, l'innovation et l'analyse critique.

### **006 - Consolider l'expertise en évaluation de politiques publiques**

Depuis sa création, l'IWEPS développe de manière continue son expertise en évaluation, notamment via l'évaluation de politiques publiques de grande envergure tels que les différents Plans Marshall et de Lutte contre la Pauvreté. Un cercle vertueux s'est installé, liant la consolidation de l'expertise en évaluation de l'IWEPS aux sollicitations de plus en plus fréquentes de l'Institut pour réaliser des

évaluations de politiques publiques. Il s'agira dans les années à venir d'entretenir ce cercle vertueux, notamment en renforçant le processus d'évaluation spécifique que l'IWEPS a mis en place, en cohérence avec ses principes d'excellence scientifique et d'indépendance, pour l'évaluation des programmes gouvernementaux. L'objectif est de toujours mieux répondre aux besoins du Gouvernement wallon, et ce dans le respect des principes fondant des travaux d'évaluation de qualité : l'indépendance ; la compétence scientifique ; la transparence des méthodes ; la mobilisation des résultats par les parties prenantes ; et la publication des résultats.

La consolidation de cette expertise en évaluation concerne les évaluations tant *ex ante* qu'*ex post*, et les évaluations mobilisant tant des méthodologies quantitatives que qualitatives.

### **007 - Concevoir et mettre en œuvre des études prospectives**

La prospective explore des futurs possibles, en s'appuyant, notamment, sur des dispositifs consultatifs ou participatifs. Elle permet d'élaborer des scénarios d'évolution dans les différents champs concernés et de fournir des balises pour la prise de décision politique. L'IWEPS souhaite mener de nouvelles études de ce type, plus particulièrement en lien avec la DPR.

### **008 - Concevoir, mettre en œuvre et alimenter un système de veille prospective**

La veille prospective recherche, analyse et met à disposition les informations les plus pertinentes pour nourrir la réflexion anticipative. Elle s'intéresse notamment aux faits porteurs d'avenir susceptibles d'entraîner des changements importants à moyen ou long terme. Elle permet d'identifier les opportunités et les risques portés par le futur.

### **009 – Diffuser et valoriser les travaux scientifiques réalisés à l'IWEPS**

La valorisation des travaux rencontre un double défi. D'une part, nous souhaitons faire connaître davantage nos travaux, et cela en misant sur une diversification des canaux de diffusion (conférences, site internet, réseaux sociaux, publications, capsules vidéos, ...) et une plus grande accessibilité de nos contenus permettant d'atteindre l'ensemble de nos usagers. D'autre part, la valorisation doit également donner une place de choix à la diffusion via les canaux scientifiques comme les revues, les conférences, les ouvrages... De telles procédures de valorisation permettent la validation indispensable de nos travaux garantissant leur qualité scientifique et nous permettant ainsi de remplir nos missions de service public.

## **0010 - Partager les connaissances par le soutien méthodologique et la formation**

En tant qu'institut scientifique et de service public, l'IWEPS a également pour mission de mettre à disposition de ses différents partenaires une série de compétences méthodologiques. Que ce soit en matière de statistique, d'évaluation de politique publique ou de prospective, des processus ou techniques particulières permettent la production de savoirs scientifiquement constitués. Certaines de ces méthodes sont difficilement mobilisables au sein d'organismes dont la recherche scientifique n'est pas la mission principale. Cette mission de soutien méthodologique se fait par contacts bilatéraux ou via la participation de l'IWEPS à des comités d'accompagnement de projet.

Se voulant être un institut scientifique ouvert sur son environnement, l'IWEPS accorde une attention particulière aux besoins de ses partenaires. Il entend ainsi consolider le partage de ses connaissances, de ses savoir-faire et de ses expériences, dans les domaines de la statistique, de l'évaluation de politiques publiques, de l'anticipation et de la prospective, et cela via différents dispositifs de formation afin de répondre le mieux possible aux demandes et spécificités des différents publics concernés.

## **0011 – Améliorer la visibilité et la reconnaissance de l'institution aux niveaux local, régional, fédéral et international**

En tant qu'interlocuteur régional unique des instances statistiques fédérales et européennes, l'IWEPS tient à améliorer sa visibilité auprès des différents niveaux de pouvoir. Cela suppose de renforcer les partenariats tant avec les instances locales, régionales et fédérales qu'européennes et internationales.

Par ailleurs, dans le cadre de la mission générale de l'Institut en termes de soutien stratégique à la décision, celui-ci mènera, en fonction des ressources disponibles, les actions nécessaires pour améliorer son positionnement transversal vis-à-vis des administrations qui composent le paysage institutionnel wallon. Ces actions seront menées dans un double mouvement. D'une part, l'IWEPS prendra en considération les attentes et les besoins stratégiques des administrations partenaires. D'autre part, l'Institut soutiendra ces dernières d'un point de vue méthodologique dans la réalisation de leurs objectifs opérationnels. Ce faisant, l'IWEPS développera sa contribution aux activités de diagnostic, de monitoring et d'évaluation menées par les pouvoirs régionaux et locaux.

## **Axe stratégique interne : Un institut scientifique bienveillant au service d'une démocratie plus forte**

### **OSI1 – Asseoir les missions de service public en garantissant l'indépendance professionnelle**

L'indépendance d'une institution comme l'IWEPS en sa qualité d'autorité statistique est une condition *sine qua non* pour la crédibilité et la qualité de ses travaux. Cette indépendance est d'autant plus importante que tous les travaux conduits au sein de l'Institut répondent à des besoins et des attentes de nos usagers. Elle ne peut être garantie uniquement par décret ; elle doit être concrètement mise en œuvre au travers de dispositifs spécifiques accompagnant les différentes activités et projets réalisés. Parmi ces dispositifs, certains font directement référence au code de bonnes pratiques de la statistique européenne, d'autres sont construits de manière *ad hoc* comme par exemple les Comités Transversaux d'Encadrement qui accompagnent les programmes évaluatifs des grandes politiques publiques (comme : PM2.V, PM4.0, Plan wallon de Lutte contre la Pauvreté, ...). Par ailleurs, l'indépendance professionnelle est également assurée et soutenue par le respect de la déontologie scientifique.

### **OSI2 – Développer et consolider l'engagement de l'Institut dans la transition sociale, économique et environnementale**

Nos sociétés contemporaines sont confrontées à de nombreux défis sociaux, économiques et environnementaux, notamment induits par les changements climatiques et les mutations technologiques. Relever ces défis nécessite la mobilisation de toutes les composantes de la société, à commencer par les services publics. L'Institut souhaite être un acteur dans cette dynamique participative de transition économique, environnementale et solidaire en poursuivant ou en développant des projets et modes de fonctionnement qui y contribuent.

### **OSI3 – Des relations de travail bienveillantes au service de l'intelligence collective**

Dans un contexte en mutations, chaque rupture de notre environnement nécessite une capacité d'adaptations permanentes et rapides. Aussi, mobiliser l'intelligence collective apparaît alors indispensable.

L'intelligence collective, processus de transformation, créateur d'opportunités et de solutions nouvelles, œuvre pour faire émerger solutions ou innovations et ceci sur la base d'une grande confiance dans le potentiel humain.

Dans ce cadre, il convient de cultiver l'authenticité et la bienveillance dans les relations de travail et de disposer des conditions développant la responsabilité, la



créativité, l'adaptabilité en réduisant la résistance au changement et en créant une émulation positive, facteurs clés de la réussite de l'action collective.

### **Objectifs opérationnels internes**

#### **OOI1 – Développer et consolider nos partenariats et collaborations tant avec les administrations qu'avec les institutions scientifiques**

La mission générale de l'Institut nécessite la mise en place de collaborations fortes avec les administrations qui composent le paysage institutionnel en Wallonie ainsi qu'avec le monde scientifique au sens large du terme. Cette transversalité doit s'entendre à deux niveaux. L'IWEPS, dans le développement de ses projets doit pouvoir, d'une part, prendre en considération les attentes et besoins stratégiques de ses partenaires et, d'autre part, développer avec ces derniers des projets ambitieux et innovants répondant à des objectifs communs.

#### **OOI2 – IWEPS en transition**

Prenant sa part dans le défi collectif de la transition, l'Institut souhaite de manière participative poursuivre son engagement sociétal en agissant sur deux niveaux. D'une part, sur base du bilan carbone réalisé en 2019, poursuivre la réflexion sur nos modes de fonctionnement afin de diminuer notre empreinte carbone. Et d'autre part, stimuler la mise en œuvre de projets dans le domaine de nos missions qui rencontre cette vision collective d'une société en transition économique, environnementale et solidaire.

#### **OOI3 – La consolidation du système de gestion par projet**

Le travail en équipe favorise la participation et la créativité des individus. Aussi, dépassant la notion de compétence individuelle, l'élaboration d'équipes projets prend en compte toute la dimension de la gestion des compétences et particulièrement celle de la gestion des compétences collectives. Il ne s'agit plus de juxtaposer des performances individuelles et additives des personnes mais de redéfinir le concept de compétence collective. Cela suppose donc des conditions de partage de l'information, le respect de règles communes, la multiplication d'interactions et de connexions sociales afin de développer des pratiques collaboratives et accroître la qualité des travaux.

L'approche par projet est un processus spécifique de pilotage de l'action collective orienté vers un objectif, borné dans le temps et qui combine divers acteurs, des ressources différentes et complémentaires.

En conséquence, l'ancrage/la poursuite de l'approche par projet est primordiale au sein de l'Institut car il s'agit d'un outil pour développer la responsabilité, la créativité, l'adaptabilité d'une organisation et garantir la mise en œuvre des décisions en réduisant la résistance au changement, en permettant une meilleure répartition de la charge du travail et en créant une émulation positive.

A cet effet, les fiches projets seront implémentées dans un environnement numérique en plus du développement d'outils internes participatifs.

#### **OOI4 - Mobilisation des *New Ways Of Working* (NWoW)**

Les NWoW consistent en une large variété de concepts et mesures permettant d'encourager toutes les formes de travail flexibles, en termes de lieu et de temps de travail, mais également en une série de changements organisationnels.

Renforcées par la crise sanitaire, les NWoW se sont déployées, au sein de l'Institution : par l'aménagement d'espaces de travail favorisant le travail collaboratif, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information, l'introduction d'un nouveau régime de travail au "forfait" ; le télétravail ; le coworking ; les bureaux satellites ou encore le détachement. Ainsi, les NWoW offrent une possibilité de former un nouvel équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle.

#### **OOI5 - Mise en œuvre de dispositifs permettant d'améliorer la qualité des processus et visant la simplification administrative**

Simplifier l'organisation est un réel facteur d'amélioration pour travailler plus simplement et efficacement. En simplifiant les échanges et en définissant clairement les rôles, nous créerons un environnement bénéfique au changement et à l'innovation et donc, propice à la croissance et à la qualité.

Pour optimiser les interactions en interne mais aussi avec toutes nos parties prenantes, cette conduite d'amélioration transverse s'appliquera à l'ensemble de l'organisation, incarnant à terme une vraie culture. De fait, un processus d'amélioration continue s'intégrera aux processus présents dans notre institution avec une concentration plus importante au sein des activités en soutien des directions scientifiques de façon à pouvoir toujours répondre à des besoins/demandes spécifiques et complexes.

#### **OOI6 - Le développement des compétences**

Dans un institut scientifique tel que l'IWEPS, la gestion des compétences est un enjeu majeur. Le développement de compétences doit répondre à des besoins de formation identifiés à l'occasion de la planification des objectifs et ce, en soutien de la stratégie globale.

Aussi, le développement des compétences nécessaires aujourd'hui, identifiées comme indispensables pour demain sera soutenu par la mise en œuvre de processus pour former, transmettre les savoirs, et ainsi motiver, fidéliser et recruter/engager ses collaborateurs(rices) en fonction des besoins de l'Institut. Enfin, compétences individuelles et collectives peuvent se renforcer mutuellement, le développement des compétences collectives entraînant, par un effet systémique, le développement des compétences individuelles.

## **Thématiques prioritaires pour la législature (TPL)**

Dans le cadre de la poursuite de ses missions de base, l'Institut a la capacité d'orienter de manière prioritaire des ressources sur un nombre limité de thématiques. Ces thématiques ont été identifiées sur la base de la Déclaration de politique régionale pour l'ensemble de la législature. Chaque thématique prioritaire sera déclinée en projets spécifiques.

### **TPL1 – Le genre<sup>3</sup>**

Les actions législatives et autres en vue de combattre les inégalités persistantes entre hommes et femmes se multiplient. Le Plan Gender adopté par le gouvernement wallon en 2014 n'en est qu'un exemple. Ce plan, renouvelé en 2020, vise à intégrer la dimension de genre dans l'ensemble des politiques, mesures et préparations de budgets ou actions afin d'éviter ou de corriger les inégalités entre les femmes et les hommes. La collecte de statistiques sexuées et le développement d'indicateurs de genre est un prérequis indispensable à la mise en œuvre de ce plan, même si travailler la question du genre va au-delà de la simple production de statistiques sexuées en s'étendant à l'analyse des rapports sociaux de sexe en vue d'objectiver et d'interpréter la réalité sociale.

### **TPL2 – La santé<sup>4</sup>**

À la suite de la sixième réforme de l'état, nombre de compétences directement liées à la santé et précédemment gérées par le fédéral ont été confiées, par effet domino, à la Région.

Grâce à ses travaux, l'Iweps est en mesure de faciliter la prise de décision politique sur les nouvelles compétences de la Région, que ce soit en étudiant l'accessibilité géographique des services de soins de santé (médecins généralistes, hôpitaux, centres de santé mentale, ...) ou les freins à l'accessibilité financière (voir thématique prioritaire Inégalités sociales) ou que ce soit en travaillant à un niveau local sur la situation socio-sanitaire des communes. Le travail de comparabilité des données en collaboration avec les régions françaises Grand-Est et Hauts-de-France continuera d'illustrer de mieux en mieux les enjeux des régions frontalières et, le cas échéant, pour chaque décideur politique à son niveau, d'identifier les leviers qui lui permettront d'atteindre l'objectif général de la meilleure santé possible pour tous.

Des attentions particulières sont prévues afin d'améliorer la connaissance des liens entre la santé, le handicap et la santé mentale. Des incidents de santé peuvent mener à des déficiences qui à leur tour peuvent entraîner des problèmes de santé physique ou mentale. Une meilleure documentation de ces liens, en collaboration avec l'AVIQ d'une part et un ensemble de partenaires de terrain ou scientifiques d'autre part, permettra d'éclairer au mieux l'organisation de la prévention, de l'aide et des soins.

---

<sup>3</sup> Voir DPR - Chapitres 1, 3, 4, 7, 8, 10, 13, 15, 23 et 25

<sup>4</sup> Voir DPR - Chapitres 18, 19 et 20

Les enjeux précédemment identifiés en lien avec le vieillissement de la population wallonne continueront à occuper une place prépondérante dans les travaux de l'IWEPS en raison de leur impact sur la santé et sur les besoins des aînés en termes d'accessibilité aux soins et services d'aide. Des liens entre la perte d'autonomie liée à l'âge et liée à un handicap pourraient être décrits.

La documentation des inégalités sociales de santé sur le territoire wallon constituera toujours un point de vue transversal des analyses réalisées car elle permet d'identifier des groupes cibles à privilégier lors des actions de promotions de la santé. Les inégalités sociales de santé peuvent être approchées selon différents points de vue dont le territoire, l'éducation, les revenus.

Enfin, les déterminants de la santé sont intimement liés à l'environnement physique, social et politique. Bien les connaître permet aux décideurs politiques d'en tenir compte lors de l'élaboration d'une politique sociale liée à un autre domaine tel que la mobilité, l'aménagement du territoire, le logement ou même l'emploi.

### **TPL3 – Le travail<sup>5</sup>**

En Wallonie, malgré l'embellie du marché du travail ces dernières années, la hausse du taux d'emploi a notamment été freinée par les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes. Le contexte actuel est également marqué par un questionnement sur l'efficacité des politiques de l'emploi et de la formation. L'IWEPS entend contribuer activement à éclairer ces questions parmi ses analyses de la thématique travail.

Sur l'enjeu de la hausse du taux d'emploi, l'IWEPS contribuera au diagnostic grâce, d'une part, à ses outils statistiques, permettant notamment de poser des constats à une échelle territoriale fine et, d'autre part, à ses outils de modélisation prévisionnels qui éclairent les trajectoires à politique inchangée.

Les recherches de l'IWEPS exploreront ensuite les facteurs et mécanismes qui affectent le taux d'emploi et l'insertion, ainsi que l'impact des politiques publiques sur ces mécanismes. La complémentarité des approches au sein de l'IWEPS offre une vision holistique du marché du travail, englobant tant les déterminants de la demande de travail des entreprises sur le plan macroéconomique, que ceux de l'offre de travail. Sur ce point, les statistiques et recherches relatives à la démographie, au genre, à la formation et aux politiques de garde d'enfants exploreront la participation au marché du travail.

De la participation à l'embauche : Concernant les difficultés d'insertion, nous étudierons le rôle de l'information, de l'accès aux allocations d'insertion et des aides à l'embauche sur les comportements et les trajectoires sur le marché du travail. Une attention particulière sera portée à l'emploi temporaire qui concerne la majorité des jeunes travailleurs, ainsi qu'au problème d'appariement sur le marché du travail.

---

<sup>5</sup> Voir DPR - Chapitres 2, 4 et 20

De l'embauche à l'emploi : les statistiques dynamiques du marché du travail seront mobilisées pour distinguer les secteurs dans lesquels les embauches sont les plus susceptibles de contribuer à l'augmentation de l'emploi de ceux où elles reflètent simplement une plus grande rotation des travailleurs.

Par ailleurs, l'intensité du travail sera abordée au travers du questionnement sur la réduction du temps de travail.

En matière d'analyse du travail, l'IWEPS mobilisera un éventail complet de méthodes, statistiques, de modélisation économique, d'évaluation d'impact, notamment au moyen d'approches expérimentales et d'analyse prospective. Sur ces questions, l'IWEPS approfondira également ses partenariats et collaborations externes, notamment avec les institutions publiques et observatoires, en Belgique et à l'étranger, et les centres de recherches universitaires.

Enfin, au-delà du cadre du travail salarié, la réflexion prospective invite naturellement à explorer les nouvelles formes de travail, notamment en lien avec l'économie de plateformes, l'auto-emploi et l'entrepreneuriat.

#### **TPL4 – Les inégalités sociales<sup>6</sup>**

La question des inégalités sociales constitue un sujet d'étude central pour la Wallonie. Ce phénomène touche de près ou de loin l'ensemble de la population wallonne. Non seulement les domaines où ces inégalités sont à l'œuvre sont divers et variés – revenu, logement, santé, emploi, loisirs, endettement... - mais ils renvoient directement à la question du vivre ensemble et de la cohésion sociale. Ainsi, le fait social des inégalités traverse la société wallonne dans son ensemble et n'est pas limité aux personnes les plus précarisées.

Pour documenter ce sujet complexe, nous continuerons à développer les indicateurs actuellement publiés par l'IWEPS. Outre les indicateurs classiques déjà mobilisés tels que ceux issus de l'enquête SILC, nous construirons d'autres indicateurs permettant d'apporter des compléments critiques et indispensables, par exemple en ce qui concerne le genre (au niveau de l'individu et non du ménage), la dimension locale ou les inégalités de patrimoine. Pour ce faire nous mobiliserons de nouvelles données, notamment administratives.

Les recherches menées à l'IWEPS sur les inégalités sociales s'articuleront avec les politiques menées en Région Wallonne, et tout particulièrement le Plan wallon de lutte contre la pauvreté.

---

<sup>6</sup> Voir DPR - Introduction et chapitres 8, 9, 10, 11 et 18  
Programme pluriannuel des travaux (2019-2024) – IWEPS

## **Axes de développement prioritaires (ADP)**

A côté des « thématiques prioritaires pour la législature » pour lesquelles l'IWEPS dispose déjà d'une expertise interne qu'il est en capacité de déployer de manière à mieux répondre aux besoins du Gouvernement, il existe d'autres thématiques, qui constituent des enjeux majeurs pour la Wallonie et pour lesquelles l'Institut doit encore renforcer ses compétences.

L'enjeu sera donc de s'attacher dans les prochaines années les ressources et les expertises supplémentaires nécessaires pour investir et développer ces champs de recherche. Cette montée en compétence de l'Institut représente un investissement, non seulement pour cette législature mais aussi et plus largement pour les services que pourra rendre l'IWEPS dans le futur.

A la lecture de la DPR, trois chantiers se dégagent.

### **ADP 1 – Modéliser les systèmes et les comportements économiques**

L'anticipation des phénomènes socio-économiques, tout comme l'évaluation *ex ante* des politiques publiques, s'appuie, notamment, sur la représentation modélisée des comportements des acteurs et sur la simulation des processus concernés. Les modèles de simulation économétrique apportent une aide à l'identification des effets potentiels des mesures politiques au niveau de l'économie ou des finances publiques. A l'instar du Bureau Fédéral du Plan, sur le plan économique, l'IWEPS devrait être en capacité de poursuivre le développement d'outils de ce type pour la Wallonie, en articulant les travaux autour de deux axes, l'un adoptant une approche macroéconomique et l'autre une approche microéconomique. Si la première est déjà prise en charge en collaboration étroite avec le Bureau fédéral du Plan, la BNB et les autres autorités statistiques régionales, la simulation microéconomique est particulièrement peu développée. Or, cette dernière est un outil important d'évaluation *ex ante* qui devrait pouvoir être rapidement mobilisé en cas de demande comme ce fut le cas lors de la crise sanitaire de 2020. De manière transversale, la Wallonie doit se doter d'outils de modélisation susceptibles de se déployer et de fonctionner de manière plus autonome par rapport aux autres régions et au niveau fédéral. Cette obligation est d'autant plus forte que les cadres institutionnels belges n'ont pas terminé leur évolution. L'IWEPS est sans doute l'organe le plus à même de répondre, sur le plan scientifique, à celle-ci.

## **ADP 2 – L'économie en transition<sup>7</sup>**

Dans sa déclaration de politique régionale de 2019 et en parfaite concordance avec le cadre international des ODD, le Gouvernement wallon veut inscrire la Wallonie dans une transition écologique, sociale et économique, trois dimensions de la politique appelées à se conjuguer pour assurer une prospérité plus grande et plus respectueuse de l'environnement et de la justice sociale. L'action publique entend ainsi soutenir la réorientation industrielle, l'acquisition de nouvelles compétences et l'émergence de nouveaux modes de vie et de production. Cette orientation ouvre largement le potentiel de recherche de l'Institut, qui dans son rôle d'aide à la décision publique, peut participer à éclairer les enjeux d'une telle transition.

La nouvelle orientation politique questionne d'abord les sources de la croissance économique et appelle à intégrer de nouvelles dimensions aux analyses macroéconomiques. À côté de la productivité totale des facteurs, une notion déterminante de la croissance à long terme que l'IWEPS est en passe d'approcher pour la Wallonie, l'apport du capital humain et du capital physique ou immatériel produit sur la croissance économique mériterait d'être davantage exploré et raffiné. Il s'agirait ainsi de tenir compte des investissements spécifiques en recherche et développement, de l'innovation, des compétences dans les nouvelles technologies, voire d'étendre le modèle d'analyse au capital naturel (via les émissions de gaz à effet de serre, par exemple). De telles recherches prolongeraient ainsi le développement d'indicateurs complémentaires au PIB en cours à l'IWEPS et permettraient d'améliorer la modélisation des processus de production de biens et de services au sein des outils de simulation et de projection économique de l'Institut.

Les nouveaux axes de politique économique incitent également l'Institut à poursuivre l'identification des chaînes de valeur au sein de l'économie wallonne et dans les relations commerciales qu'entretient la région. Ils invitent à une représentation plus complète du tissu économique régional, par exemple en prolongeant les matrices de flux interindustriels avec des données environnementales ou avec des informations plus détaillées sur les emplois et les revenus que les différents types d'activité économique locale peuvent générer. Ils appellent aussi à une meilleure compréhension des ressorts de la création d'activité économique sur le territoire de la région, dans l'industrie et dans les services, en particulier les logiques innovantes et entrepreneuriales.

Ces questions, et les domaines d'action dans lesquels la transition est portée, s'affranchissent des démarcations communément utilisées dans les statistiques. Il faudra donc reconfigurer les connaissances actuelles, voire développer de nouvelles observations quantitatives ou qualitatives. Elles pourront alimenter de nouvelles évaluations. Elles seront aussi à la base d'études prospectives,

---

<sup>7</sup> Voir DPR - Chapitres 2, 3, 6, 7, 8, 15, 20 et 28

décloisonnées et systémiques, nécessaires à l'appréhension des enjeux et des tensions sous-jacents à la transition économique dans des domaines aussi variés que l'énergie, la mobilité, les biotechnologies, le digital, ou les modes d'organisation au sein des entreprises.

### **ADP3 – Changements climatiques, biodiversité et préservation de l'environnement<sup>8</sup>**

1. Evaluation. La préservation de l'environnement mondial est un élément qui reste trop peu souvent pris en compte dans l'action publique. Une évaluation d'impact sur l'environnement des décisions prises dans tous les domaines et de manière systématique devrait pouvoir être mise en place afin d'améliorer la cohérence des politiques. Dans une approche plus large et transversale incluant l'ensemble des composantes du développement durable, une avancée importante consisterait à intégrer les Objectifs de Développement Durable (ODD) dans les démarches d'évaluation des politiques publiques. Ce principe permettrait de d'appréhender les effets environnementaux, économiques et sociaux, des différentes politiques, d'éclairer les potentiels arbitrages afin d'en améliorer leur cohérence.

2. Anticipation. La transition environnementale intègre la nécessité d'anticiper des phénomènes qui portent un risque pour le bien-être de la population et de mettre en évidence des opportunités d'actions renforçant notre résilience face à ces risques. En ce sens des études prospectives dédiées à l'environnement (changements climatiques, qualité et quantité d'eaux, qualité de l'air...) en collaboration avec les acteurs pertinents permettraient d'offrir des visions (scénarios) temporelles utiles à la bonne prise de décision en Wallonie.

3. Statistique. Les ambitions émises ci-dessus en matière d'évaluation et d'anticipation nécessitent de s'appuyer sur un appareil statistique performant qu'il convient de développer.

---

<sup>8</sup> Voir DPR - Chapitres 11, 16 et 17